Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8970670
Centre d'intérêt: 230

Maisonneuve, Daniel.

L'effet du changement de la note de passage au secondaire sur les cheminements scolaires / Daniel Maisonneuve ; [pour la] Direction des études économiques et démographiques, Direction générale de la recherche et du développement, Ministère de l'éducation. -- [Québec] : Le Ministère, 1989.
16 p. ; 28 cm. -- (Etudes et analyses / Ministère de l'éducation du Québec, Direction générale de la recherche et du développement)

Code: 28-2476.

ISBN 2-550-15096-1

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction des études économiques et démographiques

Descripteur(s): Persévérance scolaire • Réussite scolaire • Diplôme • Abandon scolaire • Retard scolaire • Facteur social • Facteur économique • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Note de passage

La présente étude vise à évaluer l'effet du relèvement de la note de passage au secondaire sur la progression des élèves, de l'entrée au secondaire jusqu'à l'obtention du diplôme. Les principaux résultats indiquent une augmentation du retard scolaire et des abandons sans diplôme. La comparaison des cohortes de jeunes âgés de 12 ans le 30 septembre 1981 et de 12 ans le 30 septembre 1982 montre que la proportion des jeunes qui ont obtenu un diplôme sans retard scolaire est passé de 55 % à 48 %. Le changement de la note de passage affecterait donc 7 jeunes sur 10. De ceux-ci, 2 persévèrent jusqu'au diplôme malgré leur retard et 5 abandonnent. Outre la note de passage, d'autres facteurs liés à la conjoncture économique et à l'organisation scolaire depuis quelques années affecteraient ces changements. L'accès au diplôme avait progressé de 42 % à 72 % entre 1967 et 1979 pour passer à 68 % en 1981.

Type de document: r

8970670

Recherche et développement

ÉTUDES ET ANALYSES

Québec

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Direction générale de la recherche et du développement

28-2476

L'EFFET DU CHANGEMENT DE LA NOTE DE PASSAGE AU SECONDAIRE SUR LES CHEMINEMENTS SCOLAIRES

Avril 1989

Daniel Maisonneuve
Direction des études économiques et démographiques

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Education, 1989

ISBN: 2-550-15096-1

Dépôt légal - quatrième trimestre 1989
Bibliothèque nationale Québec

Sommaire

La présente étude vise à évaluer l'effet du relèvement de la note de passage au secondaire sur la progression des élèves, de l'entrée au secondaire jusqu'à l'obtention du diplôme, et même jusqu'à l'accès à l'enseignement collégial. La méthode d'analyse utilisée consiste à comparer le cheminement scolaire de deux cohortes. La cohorte A est la dernière à avoir pu profiter de la note de passage de 50 p. 100, alors que la cohorte B a été soumise à la note de passage de 60 p. 100 dès son entrée au secondaire en 1982-1983.

Les principaux résultats font état d'une certaine recrudescence du retard scolaire et des abandons sans diplôme. La proportion de jeunes qui obtiennent un diplôme du secondaire sans avoir pris de retard scolaire passe de 55 à 48 p. 100 entre les deux cohortes. Le changement de la note de passage affecte donc, d'une façon ou d'une autre, environ sept jeunes sur 100 dans leur cheminement scolaire. De ce nombre, on considère que deux persévèrent jusqu'au diplôme malgré leur retard, et que cinq abandonnent, alors qu'ils auraient vraisemblablement obtenu leur diplôme sous l'ancien régime de sanction.

Outre la note de passage, d'autres facteurs liés à la conjoncture économique et à l'organisation scolaire expliquent la diminution de la persévérance scolaire depuis quelques années. L'accessibilité au diplôme, qui avait progressé de 42 à 72 p. 100 entre 1967 et 1979, est tombée à 68 p. 100 dans la cohorte arrivée au secondaire en 1981 (cohorte A), avant même l'entrée en vigueur de la nouvelle note de passage. La baisse de la persévérance

jusqu'au diplôme dans la cohorte B (62,5 p. 100) n'est donc pas entièrement attribuable à la note de passage; l'amélioration du marché de l'emploi chez les jeunes, le déplacement d'une partie des effectifs vers la formation continue et le déclin de l'enseignement professionnel ont également contribué à faire diminuer l'accessibilité au diplôme chez les jeunes.

Au cours des prochaines années, l'entrée en vigueur de nouveaux ajustements au régime pédagogique aura pour effet d'accroître encore davantage les exigences scolaires requises pour obtenir un diplôme du secondaire. Il ne faut donc pas s'attendre à une progression considérable de la persévérance scolaire, du moins à court terme.

Table des matières

	Page
Introduction	1
1. La méthode d'analyse	2
2. La progression scolaire normale	3
3. La progression avec retard scolaire	6
4. Les abandons selon l'âge	7
5. Les abandons selon la classe atteinte	10
6. Autres facteurs d'évolution des cheminements	11
o L'amélioration du marché de l'emploi	12
o Le développement du secteur des adultes	13
o Le déclin de l'enseignement professionnel	13
7. Incidence sur les coûts de l'éducation	14
8. Conclusion: l'avenir de la persévérance scolaire	15

L'EFFET DU CHANGEMENT DE LA NOTE DE PASSAGE AU SECONDAIRE SUR LES CHEMINEMENTS SCOLAIRES

Introduction

La réforme du régime pédagogique québécois, mise en œuvre au cours des dernières années, comporte diverses mesures visant à relever le niveau des exigences scolaires requises aux fins de sanction. Premièrement, le note de passage fixée auparavant à 50 p. 100 a été relevée à 60 p. 100 pour les élèves qui sont entrés au secondaire depuis l'année scolaire 1982-1983. Deuxièmement, les critères d'admissibilité aux nouvelles filières d'enseignement professionnel, mises en place en 1987-1988 et 1988-1989, précisent que les élèves doivent au préalable, avoir terminée en une année supplémentaire de formation générale, par rapport à la situation qui régnait avec les anciennes filières. Troisièmement, les élèves qui obtiendront leur diplôme après l'année scolaire 1990-1991 devront avoir complété un nombre plus important de cours obligatoires, notamment en mathématique et en sciences physiques.

L'ensemble de ces mesures devrait susciter un enrichissement du niveau de formation et de qualification des diplômés et des diplômées du secondaire. En contrepartie, il faut s'attendre à ce que, pour une partie des élèves, ces exigences accrues entraînent des échecs scolaires et peut-être même des abandons sans diplôme. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de dresser le bilan définitif des effets de la réforme du régime pédagogique sur les cheminements scolaires parce que les mesures touchant l'enseignement professionnel et les cours obligatoires ne sont entrées en vigueur que tout récemment. Par contre, en ce qui concerne la note de passage, les élèves de la première cohorte qui a connu la nouvelle norme, depuis 1982-1983, sont presque tous sortis du

secondaire, de sorte qu'on peut comparer certains aspects de leurs cheminements à ceux des élèves qui ont connu l'ancien régime de sanction.

1. La méthode d'analyse

La publication annuelle du ministère de l'Éducation intitulée **Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire** a fait état, ces dernières années, d'une certaine recrudescence du retard scolaire au secondaire et de l'abandon sans diplôme, interrompant une tendance soutenue, depuis au moins une quinzaine d'années, vers une hausse de la persévérance scolaire. Même si de nombreux autres facteurs entrent en jeu, un examen minutieux des indicateurs montre clairement que l'augmentation de la note de passage explique en bonne partie l'évolution récente des cheminements scolaires. Ainsi, l'accessibilité à la 4e secondaire a commencé à décliner dès 1985, alors que ce n'est qu'en 1986 qu'une baisse analogue a affecté l'indicateur d'accès en 5e secondaire. L'année suivante, en 1987, la proportion des jeunes de 17 ans qui détenaient leur diplôme du secondaire - donc sans retard scolaire - diminuait subitement de plus de 7 points. Ce schéma épouse exactement les modalités d'application de la nouvelle note de passage, imposée d'abord aux élèves admis en 1re secondaire en 1982- 1983, pour atteindre graduellement chaque classe au cours des années suivantes, jusqu'à devenir la norme généralisée en 1986-1987.

La méthode de calcul des indicateurs annuels n'est cependant pas la meilleure pour mesurer avec précision les effets d'un phénomène qui, comme celui qui nous occupe, modifie non seulement l'intensité de l'accès aux étapes du cheminement scolaire,

mais également le déroulement dans le temps de cet accès. C'est pourquoi nous proposons ici une analyse basée sur une approche longitudinale qui vise, à partir de données selon l'âge recueillies sur plusieurs années, à compiler l'ensemble des événements qui ont ponctué le cheminement scolaire de cohortes définies en fonction de leur année de naissance (ou générations).

Nous attirerons spécialement l'attention sur deux de ces cohortes: celle des jeunes qui étaient âgés de **12 ans le 30 septembre 1981 (cohorte A)**, et celle des jeunes de **12 ans au 30 septembre 1982 (cohorte B)**. En principe, les jeunes de la cohorte A sont les derniers à avoir profité des dispositions de l'ancien régime de sanction concernant la note de passage, alors que ceux de la cohorte B ont été soumis à la note de passage de 60 p. 100 dès leur entrée au secondaire. En pratique, les quelque 25 p. 100 des jeunes de la cohorte A qui ont accumulé un certain retard scolaire au primaire n'ont accédé au secondaire qu'après l'année scolaire 1981-1982; ils ont donc connu le nouveau régime de sanction au secondaire. Il demeure que la cohorte A est celle qui, historiquement, a atteint les plus hauts sommets en matière de progression scolaire normale, ou sans retard. Nous proposons donc cette cohorte comme base de comparaison, dans le but de faire ressortir les changements qui ont marqué le déroulement des cheminements scolaires à partir de la cohorte B.

2. La progression scolaire normale

Le tableau 1 permet de suivre, pour chacune des deux cohortes, l'évolution de la proportion des jeunes qui, compte tenu de leur âge, ont réussi à suivre le cheminement normal, sans retard scolaire. À l'entrée au secondaire, la cohorte B dispose

Tableau 1 - Proportion des jeunes qui ont atteint certaines étapes du cheminement scolaire à l'âge normal, selon le sexe (en p. 100).

Étapes du cheminement scolaire	Âge	Cohorte A[1]			Cohorte B[2]		
		Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
1re secondaire	12	69,8	80,4	75,0	70,8	82,1	76,3
2e secondaire	13	65,9	78,5	72,0	62,5	77,1	69,6
3e secondaire	14	62,0	76,1	68,8	58,2	73,4	65,6
4e secondaire	15	59,1	73,2	65,9	54,2	69,9	61,8
5e secondaire	16	54,4	68,4	61,2	49,0	64,5	56,5
Diplôme du secondaire	17	48,1	62,5	55,1	40,7	55,4	47,8
Inscription au collégial	17	38,4	51,5	44,8	35,5	49,2	42,2

[1] Population âgée de 12 ans le 30 septembre 1981.

[2] Population âgée de 12 ans le 30 septembre 1982.

d'un léger avantage, résultat d'une diminution du retard scolaire au primaire. Dès la 2e secondaire, cependant, la proportion des jeunes de la cohorte B qui maintiennent une progression normale est inférieure à la proportion observée dans la cohorte A, ce qui signifie que les jeunes de la cohorte B ont davantage pris de retard scolaire en 1re secondaire que ceux de la cohorte A. De fait, on peut établir que 9 p. 100 des élèves de la cohorte B entrés au secondaire à l'âge normal de 12 ans n'ont pas accédé en 2e secondaire l'année suivante*, alors que cette proportion n'était que de 4 p. 100 dans la cohorte A. Parmi les élèves qui jusque là suivaient un cheminement normal, **l'incidence des échecs scolaires en 1re secondaire a donc plus que doublé suite au relèvement de la note de passage au secondaire.**

* (76,3 - 69,6) ÷ 76,3

Dans la suite de leur cheminement scolaire au secondaire, les élèves de la cohorte B continuent à prendre du retard scolaire à un rythme supérieur à ceux de la cohorte A. Pour cette raison, par effet cumulatif, l'écart entre les deux cohortes, en matière de progression normale, augmente graduellement jusqu'à la fin du secondaire. La proportion de diplômés à l'âge normal de 17 ans, qui avait atteint un sommet historique de 55,1 p. 100 avec la cohorte A, chute à 47,8 p. 100 dans la cohorte suivante. En admettant l'hypothèse que les différences de cheminement entre les deux cohortes s'expliquent essentiellement par le relèvement de la note de passage, il faut conclure qu'**environ 7,3 p. 100 des jeunes ont connu une progression scolaire moins rapide à cause de cette modification du régime pédagogique.**

L'examen des données selon le sexe révèle que **le retard scolaire occasionné par le relèvement de la note de passage affecte les garçons et les filles dans des proportions similaires,** soit respectivement 7,4 et 7,2 p. 100. Cette tendance a pour effet d'accroître légèrement l'écart déjà considérable qui existe entre les deux sexes en matière de retard scolaire.

La proportion des jeunes qui ont accédé au collégial à l'âge normal de 17 ans est également en diminution dans la cohorte B, par rapport au niveau atteint par la cohorte précédente, mais l'écart est nettement moins important que l'écart observé à la fin du secondaire. Cette constatation s'explique par le fait que les diplômés et les diplômées de la cohorte B sont davantage concentrés vers la formation générale que ceux de la cohorte A. De plus, on peut supposer que les collèges ont admis une plus forte proportion des diplômés de la cohorte B, notamment parce que le diplôme du secondaire reflète maintenant l'acquisition d'un niveau de formation supérieur.

3. La progression avec retard scolaire

Si les jeunes soumis à la nouvelle note de passage éprouvent une plus grande difficulté à suivre le rythme de progression prévu par le cheminement scolaire normal, il faut se demander dans quelle mesure la diminution de l'accessibilité aux étapes du cheminement scolaire à l'âge normal est compensée par une augmentation aux âges supérieurs. Les données du tableau 2 confirment que les jeunes de la cohorte B sont plus nombreux que ceux de la cohorte A à atteindre les différentes étapes avec un certain retard par rapport à l'âge considéré comme normal pour le faire. Seule l'étape de la 1re secondaire fait exception à cette tendance, ce qui s'explique par le fait que l'accessibilité à cette classe n'est aucunement influencée par la note de passage au secondaire.

Tableau 2 - Proportion des jeunes qui atteignent certaines étapes du cheminement scolaire à un âge supérieur à l'âge prévu par le cheminement normal, selon le sexe (en p. 100).

Étapes du cheminement scolaire	Âge	Cohorte A			Cohorte B		
		Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
1re secondaire	13 et +	28,3	18,1	23,3	26,7	16,4	21,7
2e secondaire	14 et +	29,7	18,9	24,5	31,2	19,2	25,4
3e secondaire	15 et +	30,7	19,4	25,2	33,3	20,9	27,3
4e secondaire	16 et +	25,9	16,8	21,6	27,9	18,6	23,4
5e secondaire	17 et +	17,7	13,5	15,6	19,5*	15,0*	17,4*
Diplôme du secondaire	18 et +	14,0*	11,5*	12,7*	15,9*	13,9*	14,7*
Inscription au collégial	18 et +	15,7*	18,5*	17,1*	16,7*	19,4*	18,0*

* Données en partie estimées.

La proportion des jeunes qui obtiennent leur diplôme du secondaire à 18 ans ou plus - donc avec un certain retard scolaire - augmente de 2 p. 100 entre les cohortes A et B. Cette augmentation équivaut à seulement un peu plus du quart de la diminution de 7,3 p. 100 qui avait été observée entre les deux cohortes pour l'obtention du diplôme à l'âge normal de 17 ans. Si l'on attribue, encore une fois, les différences de comportement entre les deux cohortes au seul effet du relèvement de la note de passage, il faut conclure que **cette mesure a entraîné un allongement de la durée de scolarité conduisant au diplôme pour 2 p. 100 des jeunes, mais aussi une baisse de la persévérance jusqu'au diplôme affectant environ 5 p. 100 des jeunes.** Compte tenu de ces considérations, il importe d'approfondir l'analyse des abandons scolaires au secondaire, en étudiant le phénomène d'abord selon l'âge, et ensuite selon la classe atteinte.

4. Les abandons selon l'âge

Il existe différentes méthodes pour évaluer l'incidence des abandons scolaires. Celle qui, à notre avis, minimise l'effet des phénomènes extra-scolaires - tels l'émigration et la mortalité - consiste à suivre, dans chaque cohorte, l'évolution de la proportion des jeunes inscrits à l'école et de la proportion de diplômés selon l'âge. De façon résiduelle, on obtient la proportion des jeunes ayant abandonné (ni inscrits ni diplômés) selon l'âge. Ces diverses données, valables pour les cohortes A et B, sont contenues dans le tableau 3; il est à noter que la période d'observation, terminée le 30 septembre 1988, permet de suivre la situation des jeunes de la cohorte B jusqu'à l'âge de 18 ans seulement. Les jeunes encore inscrits à cet âge contribueront à augmenter les proportions finales de diplômés et de décrocheurs.

Tableau 3 - Distribution relative des jeunes selon qu'ils sont inscrits à l'école, diplômés du secondaire, ou qu'ils ont abandonné l'école, selon l'âge au 30 septembre et le sexe (en p. 100).

Sexe, âge		Inscrits à l'école		Diplômés		Ont abandonné	
		Cohorte A	Cohorte B	Cohorte A	Cohorte B	Cohorte A	Cohorte B
Garçons	15	97,1	95,9	0,1	0,1	2,8	4,0
	16	89,6	87,9	1,7	1,6	8,7	10,6
	17	31,2	34,5	48,1	40,7	20,7	24,8
	18	10,5	10,6	57,5	52,0	32,0	37,4
Filles	15	97,3	96,8	0,1	0,1	2,6	3,1
	16	91,2	89,8	2,1	2,1	6,7	8,1
	17	21,8	25,0	62,5	55,4	15,7	19,6
	18	6,6	7,2	70,4	65,0	23,0	27,8
Ensemble	15	97,2	96,3	0,1	0,1	2,7	3,6
	16	90,4	88,8	1,9	1,8	7,7	9,4
	17	26,6	29,9	55,1	47,8	18,3	22,3
	18	8,6	8,9	63,8	58,3	27,6	32,8

La baisse du taux de fréquentation scolaire chez les jeunes de 15 ans ne signifie pas nécessairement qu'il y ait eu recrudescence des abandons avant cet âge. L'examen des taux à l'âge de 12 ans, non indiqués au tableau, montre qu'une différence d'environ 1 p. 100 existait déjà entre les deux cohortes à cet âge, sans que la note de passage au secondaire puisse être en cause. De fait, dans toutes les études qui font appel à des taux calculés par rapport à la population, il faut s'attendre à une marge d'erreur de l'ordre de 1 ou de 2 p. 100 attribuable aux estimations démographiques. Les petites variations de taux ne reflètent donc pas nécessairement une tendance réelle. D'ailleurs, dans les cohortes qui ont suivi la cohorte B, le taux de fréquentation scolaire à 15 ans est remonté à un niveau jamais atteint précédemment, ce qui écarte, à toutes fins utiles, l'hypothèse que le relèvement de la note de passage ait pu susciter une recrudescence des abandons précoces.

Chez les jeunes de 16 ans, la baisse de la fréquentation scolaire semble plus importante; le relèvement de la note de passage pourrait avoir entraîné une diminution de la persévérance scolaire d'environ 1 p. 100 chez les jeunes dès cet âge. À 17 ans, les comportements des deux cohortes offrent un contraste beaucoup plus marqué. Le fait majeur est la diminution de 7,3 p. 100 de la proportion de diplômés (déjà mentionnée au point 2 sur la progression scolaire normale). Les conséquences en sont, premièrement, une augmentation de 3,3 p. 100 de la proportion de jeunes toujours inscrits à cet âge et, deuxièmement, une augmentation de 4 p. 100 de la proportion des jeunes ayant abandonné.

Les diplômes obtenus avec un an de retard scolaire, expliquent que le déficit de la proportion de diplômés de la cohorte B tombe à 5,5 p. 100 à l'âge de 18 ans. Par contre, la proportion d'élèves toujours inscrits à cet âge ne représente plus qu'une augmentation de 0,3 p. 100 par rapport à la cohorte A. Conséquemment, **la proportion des jeunes qui, à 18 ans, ne sont plus à l'école et ne détiennent pas un diplôme du secondaire a augmenté de 5,2 p. 100 suite au relèvement de la note de passage au secondaire.** Au moment où les jeunes des deux cohortes auront réellement tous quitté le secondaire, soit dans quelques années, il faut s'attendre à ce que la cohorte B affiche un déficit de l'ordre de 5 p. 100 quant à l'accessibilité au diplôme; ce déficit (déjà cité au point 3) se traduit par une augmentation équivalente de l'incidence des abandons.

Si l'on considère uniquement la proportion des jeunes de 18 ans qui ont abandonné l'école, la recrudescence des abandons entre les deux cohortes affecte 5,4 p. 100 des garçons et

4,8 p. 100 des filles. Les abandons qui semblent liés spécifiquement au relèvement de la note de passage sont moins concentrés chez les garçons que les abandons dits "traditionnels" (qu'on peut observer dans la cohorte A, et également présents dans la cohorte B).

5. Les abandons selon la classe atteinte

Le tableau 4, qui cumule les résultats des tableaux 1 et 2, fait le point sur l'accessibilité des jeunes des deux cohortes aux diverses étapes du cheminement scolaire. L'accessibilité à la 1re secondaire diminue légèrement entre les deux cohortes, même si la note de passage n'influence aucunement le comportement des élèves à ce stade de leur cheminement.

Tableau 4 - Proportion des jeunes qui atteignent certaines étapes du cheminement scolaire, selon le sexe (en p. 100).

Étapes du cheminement scolaire	Cohorte A			Cohorte B		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
1re secondaire	98,1	98,5	98,3	97,5	98,5	98,0
2e secondaire	95,6	97,4	96,5	93,7	96,3	95,0
3e secondaire	92,7	95,5	94,0	91,5	94,3	92,9
4e secondaire	85,0	90,0	87,5	82,1	88,5	85,2
5e secondaire	72,1	81,9	76,8	68,5*	79,5*	73,9*
Diplôme du secondaire	62,1*	74,0*	67,0*	56,6*	69,3*	62,5*
Inscription au collégial	54,1*	70,0*	61,9*	52,2*	68,6*	60,2*

* Données en partie estimées.

Les étapes où l'écart entre les cohortes s'accroît considérablement sont: l'accès à la 2e secondaire, l'accès à la 4e secondaire, et, surtout, l'obtention du diplôme. **Les effets du relèvement de la note de passage sur les abandons scolaires se manifestent donc au début, au milieu et à la fin du cheminement scolaire au secondaire.** Les décrocheurs et les décrocheuses de la cohorte B, plus nombreux au total, auront atteint un niveau moyen de scolarité équivalant à ceux de la cohorte A, soit un peu plus près de la 4e que de la 3e secondaire.

L'écart entre les deux cohortes, considérable à la fin du secondaire, diminue à 1,7 p. 100 lorsqu'on compare les proportions de jeunes qui accèdent à l'enseignement collégial. Les jeunes de la cohorte B obtiennent leur diplôme du secondaire dans une proportion inférieure à ceux de la cohorte A, mais d'autres facteurs favorisent la poursuite des études au collégial pour les diplômés et les diplômées de la cohorte B. D'une part, ils sont plus fortement concentrés en formation générale que ceux de la cohorte A. D'autre part, ils ont obtenu un diplôme qui, en raison des exigences accrues liées à la note de passage, sanctionne l'acquisition d'un niveau de formation supérieur. Ces deux facteurs tendent à favoriser l'admissibilité au collégial des jeunes diplômés et diplômées du secondaire.

6. Autres facteurs d'évolution des cheminements

L'analyse des cheminements scolaires n'étant pas une science expérimentale qui permettrait d'isoler un facteur d'évolution et d'en mesurer les effets avec une précision rigoureuse, il

est nécessaire de prendre en considération tous les facteurs qui, en plus du changement de la note de passage, peuvent influencer la progression scolaire des deux cohortes retenues aux fins de l'étude.

Même en période de stabilité du régime pédagogique, les cheminements scolaires évoluent d'une cohorte à l'autre. Ainsi, les élèves de la cohorte âgée de 12 ans en 1973 persévéraient jusqu'au diplôme dans une proportion de 60 p. 100; les élèves nés six ans plus tard, en âge d'entreprendre leurs études secondaires en 1979, ont pour leur part persévéré jusqu'au diplôme dans une proportion de plus de 72 p. 100. Compte tenu de cette **tendance à long terme**, on devrait s'attendre à ce qu'une cohorte affiche des résultats légèrement supérieurs à ceux de la cohorte précédente en matière de persévérance scolaire. Par contre, d'autres facteurs, décrits ci-après, ont exercé au cours des dernières années une influence contraire.

o L'amélioration du marché de l'emploi

Pour une partie des jeunes, la décision de persévérer ou d'abandonner dépend non seulement de ce qui se passe à l'école, mais aussi des débouchés immédiats qui s'offrent à eux hors de l'école. Or, la situation du marché de l'emploi, particulièrement chez les jeunes, tend à s'améliorer graduellement depuis 1983, année qui a marqué le point culminant de la dernière récession. Plus jeunes d'un an, les élèves de la cohorte B ont donc subi l'influence d'un marché du travail un peu plus attrayant que ceux de la cohorte A, ce qui devrait entraîner à une certaine diminution de la persévérance scolaire.

o **Le développement du secteur des adultes**

Outre le marché du travail, le secteur de l'éducation des adultes constitue, pour les jeunes, une autre solution de rechange au cheminement dans le cadre scolaire ordinaire considéré dans cette étude. Depuis quelques années, les mesures incitatives mises en place pour favoriser le retour à l'école des jeunes décrocheurs ont également favorisé le déplacement d'une certaine partie des effectifs du secteur des jeunes vers celui des adultes. Le phénomène n'est pas encore suffisamment documenté en termes statistiques, mais on peut affirmer que, d'une cohorte à l'autre, le développement du secteur des adultes a provoqué une certaine diminution de la persévérance scolaire chez les jeunes, surtout chez les 18 ans et plus.

o **Le déclin de l'enseignement professionnel**

Les jeunes des deux cohortes retenues aux fins de cette étude ont eu l'occasion de s'engager dans les anciennes filières de l'enseignement professionnel. Ces filières, et plus particulièrement celle de la formation professionnelle, ont graduellement perdu de leur attrait chez les jeunes depuis 1982. D'une cohorte à l'autre, le déclin de la formation professionnelle a suscité un déplacement des effectifs en faveur de la formation générale mais aussi, dans une certaine mesure, une baisse de la persévérance jusqu'au diplôme.

S'il est difficile d'évaluer avec précision l'effet de chacun de ces facteurs sur la persévérance scolaire des jeunes des deux cohortes, il faut convenir que les trois facteurs combinés ont dû exercer, au cours des dernières années, une influence plus grande que la tendance à long terme. Sous l'effet de ces tendan

ces récentes, les jeunes de la cohorte B auraient probablement présenté une persévérance scolaire plus faible que ceux de la cohorte A, même si la note de passage était demeurée à 50 p. 100. La preuve en est que la persévérance jusqu'au diplôme avait déjà commencé à décliner dans les dernières cohortes régies par l'ancien régime de sanction: d'un maximum de 71,9 p. 100, atteint par la cohorte âgée de 12 ans en 1979, l'accessibilité au diplôme est passée ensuite à 70,0 p. 100 et à 67,8 p. 100 dans les deux cohortes suivantes, la dernière étant la cohorte A de cette étude. **La baisse de 5,3 p. 100 observée entre les cohortes A et B n'est donc pas entièrement imputable au relèvement de la note de passage**; la situation du marché de l'emploi, le développement du secteur des adultes et le déclin de l'enseignement professionnel ont aussi contribué à cette baisse.

7. Incidence sur les coûts de l'éducation

En ralentissant le rythme de progression des jeunes au secondaire, le relèvement de la note de passage tend à faire augmenter les effectifs scolaires, parce que les élèves demeurent en moyenne un peu plus longtemps dans le système avant d'atteindre un niveau donné de scolarité. Par contre, la recrudescence des abandons scolaires exerce un effet à la baisse sur l'évolution des effectifs. **Au total, on n'observe aucune différence significative de durée de séjour au secondaire entre les cohortes A et B. À première vue, il n'y a pas d'incidence directe sur les coûts de l'éducation.**

Cependant, le fait que le système scolaire produise moins de diplômés et de diplômées traduit une certaine baisse de productivité. En effet, s'il en coûte aussi cher pour conduire 62,5 p. 100 des jeunes jusqu'au diplôme sous le nouveau régime de sanction que 67,8 p. 100 sous l'ancien régime, la dépense moyenne pour chaque diplômé se trouve accrue de 8,5 p. 100. De plus,

comme l'intégration au marché du travail est particulièrement difficile pour les jeunes qui ne détiennent pas de diplôme du secondaire, l'augmentation des abandons scolaires entraîne inévitablement des coûts sociaux.

8. Conclusion: l'avenir de la persévérance scolaire

L'évolution extrêmement rapide de la persévérance scolaire depuis les années soixante permettait, jusqu'à tout récemment, d'entrevoir le moment où l'objectif de l'obtention, par les jeunes, du diplôme du secondaire pourrait être presque complètement atteint. En l'espace de 12 ans, des cohortes de jeunes qui ont entrepris leurs études secondaires respectivement en 1967 et en 1979, l'accessibilité au diplôme est passée de 42 à 72 p. 100, ce qui a permis les scénarios les plus optimistes sur la généralisation du diplôme avant la fin du siècle. Dans ce contexte, la tendance récente qui affecte la persévérance des jeunes scolarisés au secondaire depuis le début des années quatre-vingt soulève des questions importantes.

Il convient tout d'abord de ne pas dramatiser la situation; l'essentiel des progrès réalisés au cours des deux dernières décennies en matière de démocratisation de l'éducation n'est pas remis en cause. Les jeunes de la cohorte entrée au secondaire en 1982 (notre cohorte B) obtiennent quand même leur diplôme dans une proportion de 62,5 p. 100, ce qui est nettement supérieur aux 42 p. 100 observés 15 ans auparavant. La question la plus importante est de savoir si cette proportion de 62,5 p. 100 marque l'amorce d'un déclin prolongé, ou si elle constitue une nouvelle base à partir de laquelle la tendance à long terme en faveur d'une meilleure persévérance scolaire reprendra le dessus.

Le cheminement scolaire des cohortes qui suivent la cohorte B peut fournir de précieuses indications à cet égard, même si une partie des jeunes qui en font partie, n'ont pas encore terminé leurs études secondaires. La cohorte des jeunes âgés de 12 ans en 1983, celle qui suit immédiatement la cohorte B, affiche à 17 ans une proportion de décrocheurs et de décrocheuses encore supérieure de 1,2 p. 100 à celle observée dans la cohorte B. Par contre, la cohorte suivante, âgée de seulement 16 ans en 1988, dernière année d'observation, montre des signes encourageants avec une progression scolaire nettement supérieure à celle de la cohorte B jusqu'à la 5e secondaire, et même équivalente à celle de la cohorte A jusqu'à la 4e secondaire.

Il faut aussi se demander quel sera l'effet des autres modifications apportées plus récemment au régime pédagogique. En ce qui concerne la réforme de l'enseignement professionnel, l'implantation des nouvelles filières n'a pas eu pour effet, du moins jusqu'ici, d'augmenter l'attrait de ce type de formation chez les jeunes. On peut donc difficilement en attendre des effets favorables sur la persévérance jusqu'au diplôme dans les prochaines années. Il en est de même pour l'ajout de certains cours obligatoires dans le programme d'études conduisant au diplôme: cette mesure pourrait avoir des effets analogues à ceux du relèvement de la note de passage.

Pour toutes ces raisons, qu'illustre en fait un diplôme qui exige de l'élève un niveau de formation supérieur, il ne faut pas s'attendre à ce que la persévérance scolaire marque des progrès considérables à court terme, par exemple d'ici cinq ans. Par la suite, si la tendance fondamentale en faveur d'une scolarisation toujours plus poussée se maintient - et que les règles du jeu ne sont pas changées -, on peut espérer à moyen terme une certaine reprise de la croissance.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

29-1972
5869-1083